

1071.63

Strasbourg, le 3 avril 1962.

Cher Ami,

Je suis, en effet, à peu près rétabli, mais mon état exige encore malheureusement beaucoup de repos.

Il est exact que depuis des années nous recevons régulièrement des projets d'hymnes européens. Vous pourriez les consulter ici à l'occasion d'une prochaine visite, car dans ce domaine extrêmement délicat, j'hésiterais à faire un choix. Or, il y a des choses qui ne sont pas mauvaises et il y en a d'autres qui feraient dresser les cheveux sur la tête d'un chauve!

N'importe comment, ces textes sont fort nombreux, généralement accompagnés de musique et il nous serait impossible de les faire recopier.

Si vous vous intéressez au problème, je vous dirais que ma propre opinion est qu'il faut éviter de lancer une nouvelle et quelconque musiquette, et que je serais extrêmement favorable à l'adoption de quelques phrases d'une partition connue, comme, par exemple, l'"Hymne à la Joie" de Beethoven ou "Royal Fireworks" de Haendel. On pourrait y adapter des paroles qui devraient être extrêmement simples et éviter certaines des complications avec lesquelles nos faiseurs d'institutions européennes se torturent trop souvent l'esprit.

Bien cordialement à vous,

Monsieur van AKEN,
Secrétaire Général,
MOUVEMENT EUROPEEN AUX PAYS-BAS,
Alexanderstraat 2,
LA HAYE - Pays-Bas.

Paul M.G. LEVY,
Directeur de l'Information.